



Paris, le 06 avril 2018

M. Marie SAVINAS
Directrice des Ressources Humaines
de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFTD vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 28 Mars 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 29 Mars 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFTD réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Abandon du plan de cession des EHPAD et du transfert de son personnel ;
- Abandon du plan de performance des fonctions Transverses ;
- Remise en cause de la contractualisation à la SUGE, et maintien de l'unicité du métier ;
- Recours obligatoire des EPIC Filles aux Centres de Services Partagés de l'EPIC SNCF ;
- Fin de la gestion par « plaques » et retour en proximité et dans les établissements des bureaux administratifs ;
- Un véritable plan de ré-internalisation de la charge de travail sous-traitée et arrêt immédiat de toute externalisation ;
- Une digitalisation qui crée de nouveaux emplois et tournée vers l'amélioration des conditions de travail des cheminots.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFTD vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Jeudi 12 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Dimanche 15 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFTD

Nicolas ROISSARD